

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49

N°143

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présent : 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 29 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY

Madame Soizig NEDELEC

Madame Leila TLILI

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Silvère ROZENBERG

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Danièle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Laurence GRARE

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance :

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/Service Vie Associative

**OBJET : Envoi d'une délégation au Festival international de Beit Jala pour la paix en septembre 2017**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1115-1 ;

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533 ;

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine, signé le 27 novembre 1997 ;

Vu le budget municipal 2017 ;

Considérant que les villes d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine, et de Léna en Allemagne, ont réaffirmé leur volonté de coopération, notamment dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, du travail et de la jeunesse, dans une convention signée le 9 janvier 2010 ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'envoyer à BEIT JALA une délégation composée d'un élu, d'un agent territorial et d'un artiste, pour participer à la sixième édition du *Festival culturel des villes pour la Paix* qui aura lieu du 7 au 10 septembre 2017.

Les personnes envoyées sont les suivantes :

- M. Anthony DAGUET, 1<sup>er</sup> Adjoint, Vice-président du territoire de Plaine Commune à la Démocratie Locale.
- M. Abderrahim HAFIDI, Conseil municipal, ayant délégation relative à la coopération décentralisée,
- M. Carlos Semedo, agent communal de la Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales,
- Mme Bénédicte LASFARGUES, directrice artistique de la compagnie Méliadès.

M. Abderrahim HAFIDI partira du mercredi 6 au lundi 11 septembre 2017.

M. Anthony DAGUET, l'agent territorial et les artistes partiront du dimanche 3 au lundi 11 septembre 2017.

**DIT** que les frais de voyage de la délégation composée de deux élus, d'un agent territorial et de l'artiste seront pris en charge par la commune.

**DIT** que les membres de la délégation recevront le remboursement de leurs frais de séjour à leur retour et sur présentation de leurs factures sous réserve que le montant ne dépasse pas le barème tarifaire pratiqué par le Ministère des Affaires étrangères pour les séjours en Israël/Palestine (122 \$ soit 108,32 euros).

Les dépenses concernant les frais de voyage de l'agent territorial et de l'artiste sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6256/048.

Les dépenses concernant le voyage aller/retour entre Paris et Beit Jala pour l'agent territorial et l'artiste sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6251/048.

Les dépenses concernant l'élu sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6532/021.

**DIT** que la compagnie Méliadès recevra une subvention à hauteur de 4000 (quatre mille) euros afin de couvrir les frais liés au projet à Beit Jala.

Cette dépense est inscrite au budget communal au 002/ 6574/048.

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017  
Publié le : 05 JUIL. 2017  
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué